

*Proposition présentée par les députés:*

*MM. Rémy Pagani, Pierre Vanek  
et Christian Ferrazino*

*Date de dépôt: 6 octobre 1998*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **pour une réaffectation des logements vides et des locaux inoccupés**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que depuis la fin des années 1970, le nombre d'appartements maintenus vides artificiellement et qui ne sont pas remis en location n'a fait qu'augmenter, se situant aujourd'hui à près de 3000 logements, contribuant ainsi à maintenir la pénurie de logements bon marché, tout en alimentant la pression sur l'ensemble des locataires pour qu'ils continuent à payer des loyers surfaits ;
- d'autre part, que quelques centaines de milliers de m<sup>2</sup> de bureaux sont actuellement offerts sur le marché ! Et que, pour une partie d'entre elles, ces surfaces étaient à l'origine des appartements ;
- qu'il fut un temps où l'urbanisation de notre cité consistait à expulser les locataires et, plus généralement, les habitants du centre ville pour installer des bureaux ;
- que cette politique a créé de graves déséquilibres, notamment en obligeant à des transports pendulaires et en vidant le centre ville de toute vie après la fermeture des bureaux, ce phénomène, qui s'est encore accentué ces derniers temps, durant la journée et dans certains secteurs

de notre ville (quai du Seujet par exemple), du fait de nombreux bureaux vides ;

- qu’il est erroné de croire que la pléthore de bureaux vides au centre va trouver preneur ;
- qu’au contraire, ces locaux vont rester vides du fait de la diminution des surfaces de plancher nécessaires à l’activité tertiaire !
- que seule une politique volontaire permettra de juguler l’ensemble des phénomènes décrits plus haut ;
- que les collectivités publiques devraient notamment donner l’exemple en re-transformant leurs immeubles de bureaux en logements (exemple l’immeuble de bureaux des SIG à l’angle de la rue du Stand et de la rue de l’Arquebuse) ;

invite le Conseil d’Etat

à mettre un terme à cette politique désastreuse, en adoptant un train de mesures ayant notamment pour objectif de réintroduire de l’habitat dans l’hyper-centre de notre ville, notamment :

1. en inventoriant les logements vides soustraits du marché locatif, afin d’inviter les propriétaires de logements vides à les remettre en location, plus particulièrement les 4 et 5 pièces et, en cas de refus, de faire application des dispositions de la LDTR, approuvés en votation populaire, relatives à la réquisition des appartements laissés abusivement vides ;
2. en incitant la Banque cantonale à céder ou à mettre en droit de superficie, auprès de sociétés coopératives ou d’institutions sans but lucratif, les immeubles en état de faillite qu’elle a rachetés ou confiés à des sociétés de portage, et cela à des conditions correspondant à la valeur de rendement des logements en cause ;
3. en recensant les locaux administratifs inoccupés qui étaient **d’anciens logements** et en exigeant leur réaffectation à l’habitat ;
4. en recensant les locaux administratifs inoccupés **susceptibles d’être affectés au logement** et en incitant leurs propriétaires à engager des travaux de transformation dans ce sens.

Au bénéfice de ces explications, nous espérons, Mesdames et Messieurs les députés, que la présente motion recevra bon accueil de votre part.

